

Le 20 septembre 2013

JORF n°0281 du 4 décembre 2007

Texte n°25

ARRETE

Arrêté du 23 novembre 2007 modifiant les arrêtés du 20 novembre 2006 portant organisation du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » et du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive » délivrés par le ministère chargé de la jeunesse et des sports

NOR: SJSF0771449A

La ministre de la santé, de la jeunesse et des sports,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 212-1, D. 212-35, D. 212-51 et suivants ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2006 portant organisation du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » délivré par le ministère de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2006 portant organisation du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive » délivré par le ministère de la jeunesse et des sports ;

Sur proposition du directeur de la vie associative, de l'emploi et des formations,

Arrête :

Article 1

A modifié les dispositions suivantes :

- Créé Arrêté du 20 novembre 2006 - art. 3-1 (V)

Article 2

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Arrêté du 20 novembre 2006 - art. 20 (V)

Article 3

Le directeur de la vie associative, de l'emploi et des formations est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 23 novembre 2007.

Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice de l'emploi
et des formations,
A. Beunardeau